

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. FOURNY À M. DAERDEN, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES ET DE L'ÉQUIPEMENT SUR « LE RENOUVELLEMENT DE L'ASPHALTAGE DE L'E411 ENTRE LONGLIER ET RULLES »

M. Dimitri Fourny (cdH). – Voici deux ans que cette saga a débuté. Le 26 avril 2006, je vous interrogeais sur l'apparition de trous sur la E411 entre Longlier et Rulles. A force de vous interroger, d'aider votre réflexion, ce dossier a évolué. Des réparations ont été faites. Cependant, deux ans plus tard, on constate qu'il y a toujours des problèmes sur ce tronçon. Lundi, vous m'annonciez, et je vous en remercie, votre décision de remplacer ce revêtement et d'apporter une solution durable à ce problème. Dans quels délais ces réparations auront-elles lieu ? Les travaux débiteront-ils avant ou après les vacances ? Quel en sera le coût ? La question de la responsabilité est également très importante. Est-ce un problème qui résulte du cahier des charges ? Les trous sont-ils dûs à la manière dont l'asphalte a été installé à cet endroit de l'autoroute ? Qui va supporter la responsabilité de ce problème ? J'attire votre attention sur le fait qu'un problème similaire se posait entre Transinne et Libramont où des trous sont apparus, non pas en surface, mais dans la structure même de l'autoroute. Il y a eu des réparations et j'espère que tout rentrera dans l'ordre.

M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – Une chose que personne ne peut nier, c'est votre détermination dans ce dossier. Vous aimez l'autoroute avec force et vigueur, mais vous n'aimez pas les trous. Il est vrai qu'il y a deux ans, quelques petits trous ont été réparés. Toutefois, malheureusement, ils réapparaissent. Je vous ai dit qui nous allions à nouveau les réparer mais que ce serait la dernière fois. On les a déjà réparés, mais ils sont réapparus. Ce n'est plus possible. J'ai donc donné ordre à la SOFICO, qui est le maître d'oeuvre, de régler définitivement ce problème et de prévoir une solution durable. Les conséquences sont qu'il y aura évidemment des travaux sur cette autoroute. Nous allons les entreprendre, je l'espère, avant les grandes

vacances. Il y aura un minimum de nuisances. Vous me demandez qui va payer. Je suis intimement convaincu que la responsabilité de l'entrepreneur est en cause. Je ne doute pas qu'il y aura un recours dans son chef. La justice devra trancher. Le plus important, c'est que l'autoroute soit à nouveau durablement opérationnelle et que les usagers aient accès à un service de qualité.

M. Dimitri Fourny (cdH). – *Je partage votre objectif. Je vous remercie pour la fermeté dont vous faites preuve dans ce dossier afin de dégager une solution durable.*

Parlement wallon – Séance publique du mercredi 30 janvier 2008